



**PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Collectivités Locales
et de l'Environnement**

Clermont-Ferrand, le **20 MAI 2022**

Pôle des collectivités locales
Bureau du contrôle de légalité
Affaire suivie par :
Anne Vacheresse
Tél : 04.73.98.61.55
pref-collectivites-locales@puy-de-dome.gouv.fr

Le Préfet du Puy-de-Dôme

à

Mesdames et Messieurs les Maires
Madame la Présidente
et Messieurs les Présidents des établissements
publics de coopération intercommunale
à fiscalité propre

Madame la Présidente de l'association des
Maires et des Présidents d'intercommunalité
du Puy-de-Dôme

Monsieur le Président de l'association
départementale des Maires ruraux

*(En communication à Monsieur le directeur de cabinet et
Mesdames et Messieurs les Sous-Préfets)*

OBJET : guide relatif à la formation des élus locaux

Conformément à la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 qui a autorisé le Gouvernement à légiférer par ordonnance pour réformer la formation des élus locaux, les ordonnances des 20 et 27 janvier 2021 portant réforme de la formation des élus locaux ont été publiées au Journal officiel les 21 et 28 janvier 2021 et ratifiées.

La Direction générale des collectivités locales (DGCL) a mis en ligne sur son site internet un guide relatif à la formation des élus intégrant les nouveautés issues des ordonnances visées ci-dessus et de leurs textes d'application, consultable à l'adresse suivante : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/publication-du-guide-relatif-la-formation-des-elus-locaux>

Je tenais à vous informer de cette publication.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information ou précision complémentaire.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Laurent LENOBLE